

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 05 décembre 2023

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 11 décembre 2023

### FINANCES ET FISCALITÉ - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES PÔLE DE TRANSPORT DÉCARBONÉ : MISE EN PLACE D'UN ÉTALEMENT DE CHARGES SUR 10 ANS

#### Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Mélina TACHE, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

#### Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Gérard LEFEVRE, Christelle CHASSAGNE à Eric PERSAIS, Alain CHAUFFIER à Philippe MAUFFREY, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Noémie FERREIRA à Lucien-Jean LAHOUSSE, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Marie-Paule MILLASSEAU à François GUYON, Rose-Marie NIETO à Thibault HEBRARD, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Jean-François SALANON à Séverine VACHON, Johann SPITZ à Jacques BILLY, Philippe TERRASSIN à Dominique SIX.

#### Titulaires absents :

Jean-Michel BEAUDIC, Sophie BROSSARD, Christophe GUINOT, Yvonne VACKER.

#### Titulaires absents excusés :

Elsa FORTAGE, Bastien MARCHIVE, Sébastien MATHIEU.

#### Titulaire absent pour déport :

Jérôme BALOGÉ.

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

### **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

#### **FINANCES ET FISCALITÉ - ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGES PÔLE DE TRANSPORT DÉCARBONÉ : MISE EN PLACE D'UN ÉTALEMENT DE CHARGES SUR 10 ANS**

Monsieur **Thierry DEVAUTOUR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Vu l'article L.242-1 du code des assurances,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M43,

Vu la note de service de la Direction générale des finances Publiques n°00-075-M0 du 28 juillet 2000,

Vu la réponse du Ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat à la question écrite n°102172 du 15 mars 2011 relative à l'imputation des primes d'assurance dommages-ouvrages,

Dans le cadre de la construction du dépôt des bus, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) a mis en place en 2023 un contrat d'assurance dommages-ouvrages. Le déclenchement du contrat est soumis à la transmission de la déclaration réglementaire d'ouverture de chantier qui devrait avoir lieu courant décembre 2023.

La garantie prendra fin à l'expiration de 10 ans à compter de la réception des travaux.

Conformément à la nomenclature budgétaire et comptable, il est donné la possibilité d'étaler sur la durée de la garantie décennale les charges liées aux assurances dommages-ouvrages.

Il est donc proposé de procéder au lissage des charges liées à l'assurances dommages-ouvrages dans le cadre de la construction du dépôt des bus sur 10 ans à compter de l'année de mandatement de la prime d'assurance dommage-ouvrage.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Etale la charge relative au complément à l'assurance dommage-ouvrage de la construction du dépôt des bus d'un montant de 80 820,57 € sur 10 ans, soit 8 082,06 € par an, à compter de l'année de mandatement de la prime d'assurance dommage-ouvrage ;

- Inscrit les crédits sur les chapitres d'ordre budgétaire correspondant aux chapitres 040 et 042.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 1 (Aurore NADAL)

**Aurore NADAL**

**Thierry DEVAUTOUR**

**Secrétaire de séance**

**Vice-Président Délégué**